

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Modification n°5 du PLU de Saint-Jorioz

Par arrêté n° ARR-2024-03 du 25/01/2024, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Annecy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°5 du plan local d'urbanisme de Saint-Jorioz.

Le projet de modification a pour objet de modifier le principe d'aménagement de l'OAP n°2 « Le Laudon Nord », notamment en transférant les droits à construire prévu sur le secteur 3 (S3) sur une partie du secteur 2 (S2) et permettre ainsi de préserver un poumon vert à l'entrée de la commune, de supprimer l'emplacement réservé n°23 et de modifier des points du règlement écrit pour maîtriser la densité, pour, le cas échéant, corriger des erreurs matérielles ou pour clarifier des règles.

Le projet de modification a fait l'objet d'un examen au cas-par-cas, sur lequel la Mission régionale d'autorité environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis favorable joint au dossier de la procédure.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jean-Claude HANON, en qualité de Commissaire enquêteur.

**Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 19/02/2024 à 9h00 au 22/03/2024 à 18h30** pour 30 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Annecy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX  
Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- **Mairie de Saint-Jorioz** : Place de la mairie – 74410 Saint-Jorioz  
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h45

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Annecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr), rubrique Aménagement du territoire, section Plan local d'Urbanisme) et sur le site internet [www.registre-dematerialise.fr/5122](http://www.registre-dematerialise.fr/5122).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°5 du PLU de Saint-Jorioz pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Annecy – Pour la modification n°5 du PLU de Saint-Jorioz, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Annecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)) : [www.registre-dematerialise.fr/5122](http://www.registre-dematerialise.fr/5122) ;
- adressées au Commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail dédiée : [enquete-publique-5122@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5122@registre-dematerialise.fr).

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Annecy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Annecy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

**Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairie de Saint-Jorioz :**

- Lundi 19/02/2024 de 9h00 à 12h00
- Lundi 4/03/2024 de 15h à 17h
- Vendredi 22/03/2024 de 15h00 à 18h30

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège du Grand Annecy (direction de l'Aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et à la mairie de Saint-Jorioz (Place de la mairie – 74410 Saint-Jorioz) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Annecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)) et sur le registre dématérialisé ([www.registre-dematerialise.fr/5122](http://www.registre-dematerialise.fr/5122)).

Madame la Présidente du Grand Annecy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Annecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)).

La Présidente,

Frédérique LARDET